

AFFAIRES MUNICIPALES

JEAN GUY PELLETIER

Compte rendu de la session du 9 mai 2007

15 personnes assistaient à la rencontre.

L'ordre du jour et procès-verbal de la dernière session adoptés, la liste des comptes déposée pour le mois d'avril se chiffre à 100 056\$. De ce montant 8158\$ ont été versé en salaires.

Réfection des voies de communications dans le secteur des rangs : Un devis est à l'étude à la MRC et devrait être présenté au conseil prochainement.

Parc du Centenaire - construction du passage

à niveau face à la rue de l'Église. La municipalité s'acquitte d'un résiduel de 13 060\$ sur les travaux déjà réalisés et demande à CFMG de compléter la mise à norme de la traverse à cet endroit. Coût de l'intervention : 15 000\$

Le plan d'intervention sur les réseaux existants d'aqueduc et d'égoût est pratiquement complété. La municipalité interviendra prioritairement dans le secteur de la rue du Rosaire, (Industriel et St-Laurent) et réglera du même coup l'écoulement du ruisseau Doralis vers le lac en augmentant le diamètre du conduit d'évacuation.

Alimentation en eau potable - Construction du troisième puits, aménagement des puits 1 et 2 au site choisi, étude hydrologique com-

plémentaire - Il est résolu de mandater M. Jolicoeur, hydrogéologue, pour la préparation d'un devis technique en vue d'un appel d'offre pour la réalisation des travaux ce printemps.

Un mandat est confié, sur proposition, à la firme BPR pour effectuer un balancement hydraulique sur le réseau de distribution existant. Cela va permettre de caractériser (pressions, direction de l'écoulement, anomalies, fuites) les consommations dans les différents secteurs de la municipalité Coûts : 7530\$

Pavillon Blouin - la municipalité joint sa voix à la coalition matapédiennne qui demande un moratoire de six mois sur le projet de fermeture du pavillon Blouin au Centre Hospitalier.

Hygiène du milieu - Lieu d'Enfouissement Technique (LET) : La Rédemption

Judi, le 26 avril, en soirée, se tenait à la Rédemption, la séance d'information du Bape (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique (LET) sur le territoire de cette municipalité. Cette rencontre rassemblait une centaine de citoyens désireux d'en savoir plus sur ce projet.

Un bref rappel des faits : compte tenu des contraintes de plus en plus sérieuses en matière de disposition des déchets ce, tant au niveau technique, volumique, environnemental, financier, une régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles réunissant les MRC de la Mitis et de la Matapédia a été mise sur pieds en 2002. Déjà en 2005 la Régie avait proposé à la Municipalité de St-Cléophas de recevoir cet équipement, les citoyens de l'endroit s'y étaient opposés. Rimouski, Matane Gaspé possèdent déjà leur site, St-Alphonse devrait recevoir les résidus des MRC de Bonaventure et d'Avignon, reste nos deux MRC qui voient la fin du site d'enfouissement de Padoue (LES) arriver (fin 2007) sans encore avoir arrêté le choix d'un nouvel emplacement. Déjà les municipalités de moins de 2000 habitants doivent envoyer leurs déchets à Matane aux coûts que l'on sait, 115\$/tonne L'échéance de 2008 marquera la fin des dépôts en tranchés pour les municipalités qui utilisent encore ce mode de disposition pour leurs déchets, ce qui complique encore plus la situation, le temps presse. C'est dans ce contexte d'attente que plusieurs élus assistaient à cette rencontre de jeudi soir.

(au présent). La représentante du Bape qui anime la soirée avec, en support, la firme de consultants (Consultants enviroconseil) qui a réalisé l'étude, fait le point sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et en énumère les phases. Phase 1 - Avis de projet et directives. Phase 2 - Étude d'impact. **Phase 3 - Participation publique.** Phase 4 - Analyse du Ministère de l'environnement. Phase 5 - Recommandation du Ministre. Phase 6 - Surveillance, contrôle et suivi. Cette rencontre publique d'information peut conduire à des audiences publiques si une personne, un groupe ou une municipalité soulève des points qui auraient été oubliés

ou négligés dans l'étude et seraient d'intérêt par rapport au milieu touché. La formulation d'une demande peut initier un mandat d'enquête, les demandes sont recevables jusqu'à la date du 12 mai 2007. Si tel était le cas, la Régie craint des impacts financiers importants pour les contribuables, en raison du retard pour la mise en service du nouveau site, les villes de plus de 2000 habitants des deux MRC devraient trouver une terre d'accueil pour leurs déchets, une hypothèse que personne ne veut envisager.

(coûts de projet). 19.35M\$ pour la vie utile du projet d'une durée de 25 ans. Coût unitaire de revient : 81\$ la tonne de déchet enfoui, base de calcul : 1 tonne/porte annuellement (/ porte - par habitation). Montants déjà investissent - 306 000\$ en études financées par les 2 MRC.

(LET versus LES). Nous sommes déjà familiers avec un Lieu d'Enfouissement Sanitaire. C'est un endroit où les déchets sont immédiatement enfouis, recouvert de terre et où aucun brûlage n'est autorisé. Un Lieu d'enfouissement Technique est un endroit, où en théorie, les déchets sont isolés de l'environnement naturel par des membranes plastiques étanches, où le petit jus (lexiviat) est intercepté et traité à la manière des eaux usées, bassin de rétention, traitement et est ensuite rejeté dans l'environnement, où les gaz produits (méthane) par la décomposition organique des déchets sont évacués dans l'atmosphère par un système de cheminées. Le site de la Rédemption serait composé de 25 cellules, une pour chaque année d'enfouissement. Une cellule pleine est ensuite fermée à la manière d'un « Zip Lock », recouverte de terre et laissée ainsi pour l'éternité.

(Questionnements) Le transport des déchets : les matières résiduelles vont transiter de la rte 132 vers le site via les municipalités de Ste-Jeanne et de la Rédemption. Il est prévu 12 camions par jour vers le site de 8H à 17H, 24 voyages avec les allers et retours. Plusieurs citoyens(nes) ont soulevé cette question. Il n'y a pas d'alternative au transport par cette route.

Pourquoi un seul projet? Pourquoi pas un projet d'incinération avec cogénération ? Cette hypothèse n'a pas été envisagée. Il faut

souligner que la firme de consultants retenue se spécialise dans la construction de LET.

Durée de vie du projet? Le site serait en exploitation pendant 25 ans. Il y aurait par la suite une période postfermeture sous surveillance environnementale de 10 ans. La sécurité des membranes plastique (leur imperméabilité) serait de 200ans. Après?

L'impact sur la rivière Mitis? Les eaux de lexiviat traitées seront rejetées dans la rivière Mitis située à 500m du site. Aux dires des experts il n'y aura aucun impact sur la rivière et ses habitants naturels. Plusieurs environnementalistes ont questionné cet aspect du projet. La prise d'eau de la ville de Mont-Joli est située à 20km en aval (dans la direction de l'écoulement) des rejets dans la rivière Mitis. De l'avis du maire d'Amqui, M.Gaëtan Ruest, présent à cette rencontre, compte tenu des questions soulevées, il y aura des audiences publiques du Bape sur ce projet.

ROUSSEL PIÈCES D'AUTO ELECTRIQUE ENR.

CARQUEST

PIÈCES D'AUTOS

(418) 778-3735

Atelier de réparation
Alternateur Démarreur
Vérification de batteries

299, St-Edmond, Lac-Au-Saumon, Qc

PÉPINIÈRE PARAMÉ

Sonia Turcotte, gérante

Il nous fait plaisir de vous conseiller et de vous servir	11, route St-Alexandre Lac-au-Saumon, Qc Téléphone : 778-3550 Télécopie : 629-3031	Venez nous voir pour la fête des mères
---	---	---

Desjardins
Caisse populaire de Lac-au-Saumon

Ginette Payant
Conseillère en finance personnelle
(418)778-5835
Venez nous consulter pour être bien informé et mieux acheter.

Projet : Auto ?



L'église: solutions possibles

Raymond Thériault

Président de la Fabrique

Comme nous le disions dans un article précédent, un conseil de fabrique a le devoir d'administrer les avoirs de la communauté paroissiale. Nous considérons aussi de notre devoir de mettre les gens concernés au diapason et de leur donner l'heure juste.

On pourrait peut-être recruter un prêtre d'Afrique ou d'Amérique du Sud. Mais encore faudrait-il le faire vivre et lui donner les moyens d'exercer son ministère.

On pourrait demander à tous les individus de la paroisse, enfants inclus, de souscrire chaque année, leur vie durant, un montant de 60 à 100\$. À 1 000, nous pourrions compter sur environ 60 000\$ / année de rentrée de fonds. Même là, il faudrait encore passer la quête et vendre les lampions et surtout, conserver le Comité des Oeuvres.

Peut-être se trouverait-il une âme généreuse qui consente à nous léguer une fortune qui nous permettrait de durer.

Somme toute, nous pourrions encore tenir les rennes à bout de bras pour les 5 prochaines années, si rien ne change, c'est-à-dire marge de manoeuvre, inflation, chauffage, entretien, électricité, salaires, curé, population vs pratique religieuse, pas de bris majeur, etc. Mais au-delà de ce 5 ans, même si rien ne change, nous serons rendus au bout du rouleau.

Si nous ne voulons pas être pris les culottes à terre, il nous faut maintenant planifier. Si dans 5 ans, il advient que nous n'avons plus les moyens de conserver notre église, nous aurons 3 possibilités: **la vendre; la donner ou la démolir** au coût de 200 000\$ (nous avons 30 000\$ en caisse advenant cette alternative)

Si on la vend ou la donne, le nouveau propriétaire aurait, chaque année, à payer en taxes un minimum de 150 000\$ en plus des assurances, de l'électricité, du chauffage, sans parler des frais d'entretien et de son aménagement.

Cependant, au-delà de ces 3 éventualités, nous pouvons envisager une autre solution qui nous permettrait de sauvegarder et le bâtiment et le maintien du culte.

Il s'agirait d'un partenariat entre la Fabrique et la municipalité.

Sur le plan identitaire, l'église constitue un bâtiment patrimonial exceptionnel pour les gens de Lac-au-Saumon. La très grande majorité et même les non pratiquants tiennent au maintien de ce bâtiment au sein du village.

Considérant cet attachement, si la municipalité devenait propriétaire de l'église, en garantissant un espace réservé au culte, la population tout entière y gagnerait.

La Fabrique céderait à la municipalité le bâtiment pour 1\$, s'assurerait d'un espace réservé au culte et continuerait à maintenir l'administration des autres actifs sous sa dépendance. D'autre part, la municipalité prendrait le bâtiment sous sa gouvernance, chargerait un loyer à la Fabrique et pourrait disposer d'espaces exceptionnels à aménager pour accorder aux citoyens, qui sont aussi des paroissiens, des services de qualité. Une régie, dont le propre du C.A serait de rentabiliser et de rendre accessible au plus grand nombre, jeunes, moins jeunes et 50 ans et plus, ce bâtiment patrimonial aménagé, faciliterait sans doute l'adhésion de tous les intervenants.

La fabrique continuerait d'exister. Elle continuerait à jouer son rôle premier qui est de faciliter l'évangélisation. Contrairement aux écoles des petites municipalités qui n'ont plus d'élèves et qui doivent fermer, nous, nous aurions la garantie de toujours avoir un lieu de culte, en plus de conserver un édifice patrimonial au centre du village. La municipalité y aurait des locaux pour combler tous ses besoins.

Il faudra toujours payer la capitation et avoir recours au Comité des Oeuvres. Mais la fabrique ne disparaîtra pas au profit d'une autre. En ce qui concerne la municipalité, rappelons que ce partenariat envisagé touche les mêmes gens. Plutôt que de construire ou d'aménager de nouveaux locaux, pourquoi ne pas utiliser les locaux déjà disponibles et pouvant servir plus de 4 heures/semaine.

Même si les paroissiens acceptaient un tel partenariat, il est loin d'être sûr que la corporation municipale y consente. Et si jamais elle consentait, avant que la chose se concrétise, la fabrique aura probablement épuisé sa marge de manoeuvre.

Toutes ces considérations constituent **une** vision des choses. Nous ne prétendons pas détenir la solution idéale. Peut-être certains parmi vous auraient une autre solution à long terme à proposer. Le Conseil de Fabrique est réceptif à toute idée qui garantirait la pérennité des services religieux dans toutes ses dimensions.

Voilà les avenues qui s'offrent à nous. Une décision importante devra être prise, décision qui dépasse les attributs d'un conseil de fabrique. C'est aux citoyens qu'il appartient de prendre une telle décision. Celle-ci devra être prise en toute connaissance de cause, car après, il faudra vivre avec les conséquences. Et je reprends les mots de Mgr Blanchet: « Il y a des chances, parfois, qu'il serait bon de ne pas manquer parce qu'elles risquent de ne pas se reproduire. »

AUCUN CANDIDAT

Marc Thériault

À un moment de mettre sous presse, personne encore n'avait déposé sa candidature à l'un ou l'autre des deux postes de conseiller vacants.

Si les postes ne sont pas comblés, il faudra remettre le processus en marche et le temps aura passé en vain.

Une réunion préparatoire par mois et une séance du conseil, ce n'est pas la mer à boire. De plus, il ne reste que deux ans à compléter au mandat. L'été arrive, les oies sont arrivées, la glace part et nous avons le plus beau village de la région. Vlan! Il y a un momentum.

S'il y en a qui ont déjà pensé à la chose, qui ont du cœur et des idées, c'est le temps ou jamais; il y a des gens qui ont besoin de vous.

Le Centre des Loisirs

Marc Thériault

Lac-au-Saumon—Les pourparlers qui avaient été entrepris entre le Club des 50 ans et plus et la municipalité n'auront finalement par permis d'aboutir à un accord selon le plan de départ envisagé.

En effet, alors que des discussions avaient été entamées pour rétrocéder le Centre des loisirs, propriété de la municipalité, au Club des 50 ans et plus, il semble qu'après mûre réflexion les deux partis aient décidé de ne pas aller de l'avant avec ce projet.

La municipalité a donc convenu qu'un tel équipement était requis. Quant au Club, il va orienter sa croissance autrement.

La municipalité devra donc continuer d'investir temps et argent dans ce bâtiment qui a été quelque peu négligé depuis quelques années.

La politique municipale

Pourquoi s'y investir en tant que citoyen (ne)?

Louise Beaupré

Conseillère à Sainte-Florence

Comme conseillère municipale pour la municipalité de Sainte-Florence depuis novembre 2005, j'en dirais des avantages et inconvénients.

Les avantages:

Comprendre toute la gestion d'une municipalité;

Apprendre à travailler ensemble;

Devenir créatifs ensemble;

Développer une vision globale pour une communauté en tenant compte de cette dernière;

Développer l'esprit de solidarité;

Développer une communication saine pour être écouté;

Apprendre que lorsqu'un citoyen mécontent s'adresse à nous, il s'adresse au conseiller et que notre réponse à nous s'adresse toujours à l'être humain;

Être informé de tout ce qui se passe au niveau développement;

Tisser des liens avec d'autres représentants municipaux.

Les inconvénients :

On ne fait pas de politique municipale pour recevoir des fleurs

Composer avec des divergences d'opinions;

Composer avec le fait que toutes les décisions ne feront pas l'unanimité;

Les nombreux dossiers

Le mot à réflexion : Province

mot d'origine latine qui signifie: « pour les vaincus ».

BERUBE & TURBIDE INC
EXCAVATION
TERRASSEMENT - DÉNEIGEMENT
141, St-Edmond
Lac-au-Saumon, QC
778-3371



GARAGE
Dents Lefrançois

Mécanique générale
Vente et pose de pneus
Soudure de tout genre

400, Rte 132
Lac-au-Saumon
(418) 778-3955

Freins et direction
Suspension - Silencieux
Moteur et transmission

Américaine,
Européenne
ou Japonnaise.



LES ENTREPRISES L. MICHAUD & FILS (1982) INC.

Spécialité :
Travaux de génie civil

341, rue des Forges
Amqui (Québec) G5J 3B3
Tél. bureau : (418) 629-2081
Télécopieur : (418) 629-3417
Sans frais : 1 888 839-2481

